



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 02/04/2025

### TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Annonce des lauréats 2024 du fonds « Territoires d'industrie en transition écologique »

**Bertrand Gaume, préfet des Hauts-de-France, préfet du Nord, annonce les premiers lauréats du fonds « Territoires d'industrie en transition écologique » du Fonds Vert. Ces 8 projets font émerger des solutions durables pour répondre au défi de la réindustrialisation verte dans les territoires.**

L'atteinte des objectifs nationaux de réindustrialisation et de planification écologique passe nécessairement par un renforcement de la territorialisation. Les collectivités territoriales, par leur connaissance des enjeux du territoire et leur proximité avec les acteurs industriels, jouent un rôle clé pour soutenir et développer des systèmes productifs durables. C'est dans cette optique que le fonds « Territoires d'industrie en transition écologique » a été déployé en 2024 afin d'accompagner et accélérer la transition écologique des Territoires d'industrie et repenser nos modes de production.

Ce dispositif vise à soutenir, à titre principal, des projets d'investissements industriels :

- **structurants et ambitieux sur le plan environnemental**, qui contribuent à l'émergence, au renforcement et/ou à la réindustrialisation de chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique (par exemple : projet exemplaire en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources, de décarbonation, etc.) ;
- **situés dans le périmètre géographique d'un Territoire d'industrie et soutenus par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**, du fait de leur cohérence avec la stratégie industrielle du territoire (exemple : participation à la structuration d'une filière locale en lien avec les ressources et le projet du Territoire d'industrie, redynamisation d'un territoire confronté à un choc industriel, inscription dans une dynamique d'économie circulaire porté par le territoire, projets à dimension collective, etc.).

A l'issue de la clôture du dispositif 2024 opéré par l'ADEME pour le compte de l'Etat, **8 projets ont été retenus dans les Hauts-de-France représentant un soutien de l'Etat de 5.4M€ pour un investissement total de 60.5M€.** Le détail des bénéficiaires est à retrouver en annexe.

#### Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://www.x.com/prefet59)



[prefecture59](https://www.instagram.com/prefecture59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

## **À propos de la mesure du Fonds Vert « Territoires d'industrie en transition écologique » :**

**L'accélération de la transition écologique et la réindustrialisation de la France sont deux des grandes priorités nationales** : c'est en relocalisant les chaînes de valeur et en développant l'industrie de demain (recyclage, matériaux et textiles biosourcés, nouvelles mobilités, énergies renouvelables, etc.) que la France sera en mesure de produire les biens et services nécessaires pour transformer et décarboner son économie, préserver l'environnement et mieux gérer les ressources (foncier, eau, matière...), renforcer la souveraineté nationale et créer des emplois, au bénéfice de la cohésion sociale et territoriale.

**À travers la stratégie nationale en matière de réindustrialisation et la loi Industrie Verte, il s'agit de faire de la France la championne de la réindustrialisation en Europe**, en développant à la fois les nouvelles filières de demain et en travaillant sur la transition écologique des filières industrielles déjà présentes sur le territoire. Cet objectif s'inscrit dans la politique de planification écologique avec des cibles fixées en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-55% en 2030 par rapport à 1990 et neutralité carbone en 2050), d'adaptation aux conséquences du changement climatique, de préservation et de restauration de la biodiversité (1.4 Million d'hectares à restaurer), de préservation des ressources (-10% de consommation d'eau) et de réduction des pollutions qui impactent la santé.

**La déclinaison du plan repose notamment sur une association étroite des territoires, comprenant tous les niveaux de collectivités, et des filières économiques. L'atteinte de ces objectifs de réindustrialisation et de planification écologique passe ainsi par un renforcement de la territorialisation.** Les collectivités territoriales ont en effet un rôle clé à jouer, de par leurs compétences, leur connaissance des enjeux du territoire et leur proximité avec les acteurs industriels, pour soutenir et développer des systèmes productifs durables, que ce soit en accompagnant la structuration de filières locales, en travaillant sur l'adéquation entre les besoins en compétences et l'offre de formation, en développant de nouveaux modèles d'économie circulaire, en apportant une réponse en termes de logement et de cadre de vie, etc.

**Dans cette optique, le Gouvernement a annoncé la relance et le renforcement du programme Territoires d'industrie pour la période 2023-2027**, avec de nouveaux moyens (animation, ingénierie et financement de projets) et des priorités renouvelées (compétences, innovation, transition écologique et foncier), **comprenant notamment la présente mesure du Fonds Vert doté de 70 millions d'euros** afin d'accompagner et accélérer la transition écologique des Territoires d'industrie et repenser nos modes de production.

### **Préfecture de la région Hauts-de-France**

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



**Annexe 1 - liste des projets lauréats 2024 en région Hauts-de-France :**

BÉNÉFICIAIRE	TERRITOIRE D'INDUSTRIE	LOCALISATION
DELIASSUS	Béthune Bruay Flandre Lys	Merville (62)
ERODE	Pays Compiégnois	Verberie (60)
HERTA	Pays Compiégnois	Le Meux (60)
FAVI	Baie de Somme – Ponthieu Marquenterre	Hallencourt (80)
LACTINOV	Baie de Somme – Ponthieu Marquenterre	Abbeville (80)
MARCHIO	Vallée de la Bresle – Vimeu	Friville-Escarbotin (80)
BONDUELLE	Haute Picardie	Estrée-Mons (80)
MOUSLINE	Haute Picardie	Rosières-en-Santerre (80)



**18**  
territoires d'industrie

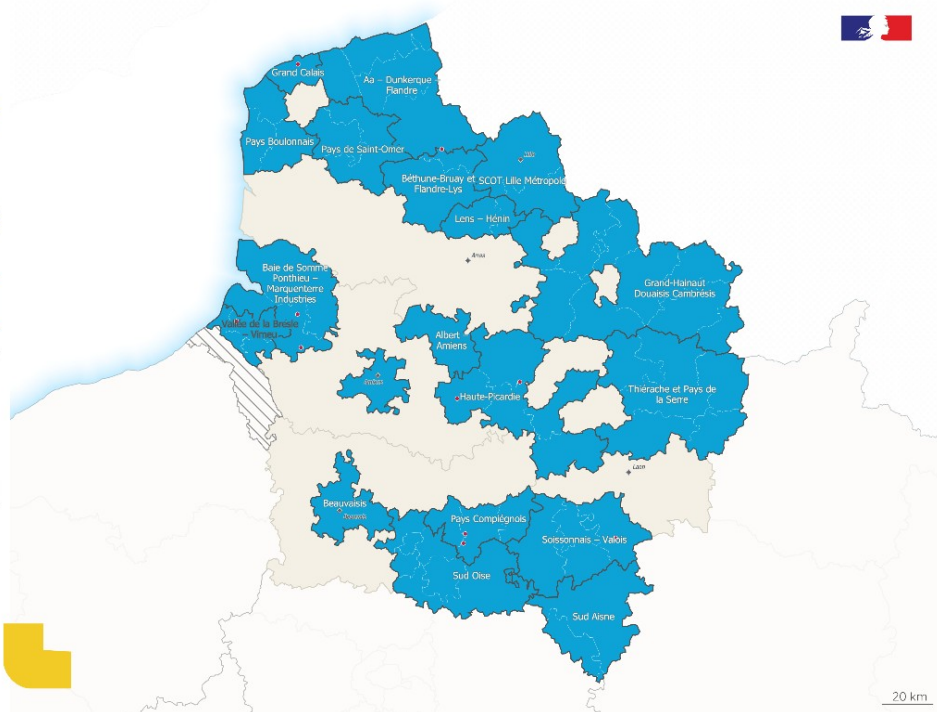
À date du 01 février 2025

**Hauts-de-France**

- financement Territoires d'industrie en transition écologique
- périmètre Territoires d'industrie
- périmètre EPCI
- préfecture de département
- ▨ périmètre interrégional



Sources : ANCT 2023 ; Fond cartographique IGN Admin Express 2023 ; Réalisation : Cartographie ANCT - 01/2025



**Préfecture de la région Hauts-de-France**

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex

